

INSCRIPTION ADULTE SAISON 2023-2024

https://www.meylanplongee.fr https://www.facebook.com/meylan.plongee/

Vos informations Adhé NOM: Prénom: Adresse:	erent ¹			
N° Licence : Né(e) le : Tél domicile : E-mail :	Date certif. médical: Tél portable :			
Vos informations Plongée				
Niveau acquis de Plongeur	Niveau acquis d'Enseignement	Niveau à préparer		
Aucun PE40 Niveau 1 PA20 Niveau 2 PA40 Niveau 3 PE60 Niveau 4	☐ E1 ☐ E3 ☐ E4 Je souhaite participer à l'encadrement d'un groupe² : ☐ Oui ☐ Non	Aucun Niveau 4 Niveau 1 Initiateur Niveau 2 MF1 Niveau 3 MF2		
Pré-requis pour effectuer des sorties de « formation technique » pour les niveaux suivants : - Niveau 2 : 12 plongées encadrées minimum				
1 11 Caa 2 : 12 plongees eneda	1000 1111111111111			

Votre cotisation

	Meylanais	Non-Meylanais	Moniteur
Cotisation club	169,20 €	204,20 €	72,20 €
Licence	45,80 €	45,80 €	45,80 €
TOTAL	215 €	250 €	118 €

Niveau 3 : 12 plongées autonomes et 10 plongées encadrées au-delà de 30 mètres

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

Les assurances individuelles assistance facultatives³

_	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Loisir de base	22 €	27 €	45,50 €
Loisir « TOP »	42,50 €	53,75 €	88,75 €

En cas de désistement à une sortie club, Meylan Plongée ne donnera suite à aucune demande de remboursement quel qu'en soit le motif. Seuls les adhérents ayant souscrits une assurance AXA LOISIR TOP pourront prétendre à un éventuel remboursement suivant les closes du contrat AXA LOISIR TOP (démarche individuelle lors de votre inscription). Meylan Plongée étant dégagé de toutes démarches et remboursements.

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas figurer sur les éventuelles photos ou vidéo diffusées sur le site internet et la page facebook du club⁴.

L'inscription au Club ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai donc prétendre à aucun remboursement.

Je certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire à une assurance individuelle, et avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM.

Par ma signature, je m'engage à les respecter.

Signature



INSCRIPTION ADULTE SAISON 2023-2024

https://www.meylanplongee.fr
https://www.facebook.com/meylan.plongee/

CHÈOUE-VACANCES

Règlement

Il s'effectue soit par un chèque du montant global, soit au moyen de 3 chèques à l'ordre de MEYLAN Plongée (encaissés le 1er octobre, 20 décembre et 20 février), soit par virement bancaire. Tout ou partie du règlement peut également être effectué en Chèques Vacances ANCV. Les prépa E1/E2 paient une cotisation au tarif normal. Les prépa E3 paient une cotisation « Moniteur ».

Documents à fournir

Le dossier d'inscription doit IMPERATIVEMENT comprendre :

- Cette fiche d'inscription correctement remplie : première page uniquement
- 1 photocopie du certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine fait sur le modèle de formulaire de la fédération et téléchargeable sur le site de Meylan Plongée ou de la FFESSM (www.ffessm.fr rubrique Commission Médicale). En l'absence de certificat au 1er octobre, l'accès au bassin sera refusé!
- Pour les nouveaux adhérents : 1 photocopie recto/verso de votre/vos carte(s) de niveau
- Le règlement
- Un chèque de caution de 250€ si vous envisagez d'emprunter du matériel (détendeur, stab, bloc) durant la saison pour les sorties (non encaissé sauf en cas de non restitution du matériel au jour/heure indiqué)

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI TRAITE NI RETOURNE TOUTE REINSCRIPTION ARRIVEE APRES LE 5 SEPTEMBRE 2023 NE SERA PRISE QUE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Veuillez retourner votre dossier à: Pierre VIDALOT

1 allée Abel Gance 38130 Echirolles

Renseignements:

- Jean-Dominique GASCUEL (jd.gascuel@free.fr / téléphone 06 64 82 77 87)
- Pierre VIDALOT (pierre.vidalot@laposte.net / téléphone 06 31 27 47 00)

Informations

	Date de la rentrée	Entrainements	
Anciens adhérents	le mercredi 6 septembre 2023	les mercredis de 19h30 à 21h30	
Nouveaux adhérents	le mercredi 13 septembre 2023		

Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses plongées !

¹ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat

² Le choix de l'encadrement sera fait par le comité directeur en fonction de l'implication faite l'année dernière et du nombre d'adhérents. 3 La FFESSM a négocié auprès du Cabinet Lafont des assurances individuelles assistances dont le détail des garanties est disponible sur le site de la fédération www.ffessm.fr et sur le site de l'assureur www.ffessm.fr et sur le site de l'assureur www.cabinet-lafont.com.

⁴ L'association peut diffuser sur son site Internet <u>www.meylanplongee.fr</u> et sur sa page facebook <u>www.facebook.com/meylan.plongee</u> qui sont publics, des diaporamas de photos effectuées lors de sorties et d'activités organisées dans le cadre de Meylan plongée. Il est possible que vous figuriez sur ces photos. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre accord ou votre refus, merci de cocher la case correspondante.



FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussign	é(e) Docteur,		Exerçant à,		
				Rayez la mention inutile ³	
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:		
	diplômé de médec	ine subaquatique*	autre*:		
Certifie avoir examiné ce jour :		NOM:			
Né(e) le :		Prénom :	Prénom :		
	avoir constaté, sous nt décelable à la prati		de de ses déclaration	s, de contre-indication	
□ de l	'ensemble des activité	s subaquatiques EN L	OISIR		
Ou bie	n seulement (cocher):	□ DES ACTIVITÉS DE	□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME		
		□ DES ACTIVITÉS EN A	APNÉE		
		□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES		
□ de la	ou des activité(s) sui	ivante(s) EN COMPÉTI	TION (spécifier en toute lettre):	
	oire les particularités sport ou qualifié :	suivantes nécessitent	un certificat délivré pa	r un médecin	
- TRI	MIX Hypoxique	- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition			
= Prat	ique HANDISUB	-Reprise de l'activité après accident de plongée			
NOMBRE DE	E COCHÉE(S) (obligatoi	re) :			
Remarque(s	s) et restriction(s) éve	entuelle(s) (en particulie	r pour l'encadrement en plong	uée subaquatique) :	

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

<u>En cas de pratique compétitive</u>, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

http://medical.ffessm.fr

Fait à : Signature et cachet : Date :

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43